



Circulaire 7147

du 23/05/2019

Appel à candidature : un changement d'affectation définitif pour le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à Tihange.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 23/05/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 15/06/2019
Information succincte	Appel à candidature pour un poste de formateur / formatrice au CAF
Mots-clés	CAF - formatrice - formateur

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Secondaire spécialisé Centres psycho-médico-social Centres d'Auto-Formation Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie - Bruxelles - Didier Leturcq - Directeur général adjoint

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
LETURCQ Didier	SGEOWB	02.690.81.01 didier.leturcq@cfwb.be

Objet : Appel à candidature – changement d’affectation définitif – pour le Centre d’Autoformation et de Formation continuée de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à Tihange.

Madame, Monsieur,

Je porte à votre connaissance que le Service général de l’Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles fait appel à candidature pour un changement d’affectation définitif à pourvoir au Centre d’Autoformation et de Formation continuée de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à Tihange.

Vous trouverez cet appel annexé à la présente.

J’attire votre attention sur le fait que les candidatures doivent être envoyées, sous pli recommandé, **pour le 15 juin 2019 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à l’adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Service général de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

A l’attention de Monsieur Didier LETURCQ

Boulevard du Jardin Botanique, 20/22 (1er étage)

1000 – BRUXELLES

Des informations complémentaires sur le contenu de la fonction peuvent être retirées auprès de la personne de contact suivante :

Thomas Lo Monte, Directeur du CAF– direction@lecaf.be

Dès à présent, je vous remercie de veiller à la communication de la présente circulaire aux membres des personnels relevant de votre autorité, circulaire diffusée aussi sur le site « <http://www.enseignement.be/circulaires> ».

Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ

MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE BRUXELLES

Appel à candidature pour un changement d'affectation définitif pour le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à Tihange

I. GENERALITES

Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles situé à Tihange a pour missions :

- d'apporter son concours à la préparation et l'animation de journées pédagogiques ou de stages dont les thèmes, contenus et bénéficiaires sont déterminés en concertation avec le Conseil de gestion du CAF ou encore avec le Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- de répondre aux demandes d'aide ou de soutien psycho-pédagogique qui peuvent lui être adressées par les différents personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- de préparer et animer des réunions de travail pour des groupes d'enseignants d'un établissement ou pour les membres d'une équipe d'un Centre psycho-médico-social, sur des thèmes proposés par la direction de l'établissement ou du Centre psycho-médico-social demandeur ;
- de mettre à la disposition des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles un Centre de documentation ;
- de produire, éditer des documents et outils pédagogiques à l'intention des mêmes bénéficiaires et en assurer la diffusion et la vente ;
- de préparer et animer des journées pédagogiques ou des stages relatifs à l'utilisation des moyens audio-visuels et informatiques dans l'enseignement ;
- d'apporter son concours à la préparation et à l'animation des journées de formation en cours de carrière destinées au personnel technique des Centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les thèmes et contenus sont déterminés par le Conseil de gestion du Centre ;
- d'exploiter les outils pédagogiques mis au point dans le cadre des recherches en pédagogie financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et expérimenter les propositions pédagogiques formulées à l'issue des recherches précitées.

I. POSTE A POURVOIR PAR CHANGEMENT D’AFFECTATION DEFINITIF

- Un poste de professeur(e) de morale de l’enseignement secondaire

II. CONDITIONS REQUISES

- Faire partie du personnel enseignant visé à l’article 1^{er} de l’arrêté royal du 22 mars 1969
- Etre nommé à titre définitif et être titulaire d’un emploi d’une fonction de recrutement en rapport avec l’emploi à conférer

III. CONTENU DES FONCTIONS

L’arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 avril 1995 portant création d’un Centre d’Autoformation et de Formation continuée de l’enseignement de la Communauté française tel que modifié par le décret du 20 décembre 2001 visant l’accélération des nominations des membres du personnel de l’enseignement de la Communauté française, définit les attributions, l’organisation et le fonctionnement dudit centre, ainsi que ses missions (reprises ci-dessus).

IV. CONTEXTE DE LA FONCTION

- **Entité administrative :** Centre d’Autoformation et de Formation continuée de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- **Lieu de travail :**

La Neuville, 1
B- 4500 Tihange (Huy)

V. AVANTAGES POSSIBLES

- Gratuité des transports en commun pour les déplacements domicile-lieu de travail (dont abonnement SNCB)
- Remboursement kilométrique pour les éventuels déplacements à effectuer dans le cadre de la mission
- Le matériel informatique nécessaire

VI. FORME ET DELAI D’INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Pour être prise en considération, la candidature devra comporter :

- un curriculum vitae ;
- une copie de l’arrêté de nomination à titre définitif ;
- une lettre de motivation ;
- le formulaire de candidature (voir annexe I) ;
- l’état de service du candidat (voir annexe II) ;
- une liste des formations continuées suivies (voir annexe III).

Les candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, par lettre recommandée au :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

A l'attention de Monsieur Didier Leturcq

**Boulevard du Jardin Botanique 20/22 – 1er étage,
1000 – BRUXELLES**

pour **le 15 juin 2019** au plus tard, la date de la poste faisant foi.

Les candidatures introduites après cette date ne seront pas prises en considération.

Les demandes doivent être complétées conformément aux modèles annexés.

Seront seules prises en considération les candidatures introduites dans la forme et le délai fixés ci-dessus.

Sur la base des lettres de motivation et des curriculum vitae, une sélection sur dossier sera opérée et, si nécessaire, un entretien programmé avec les candidat(e)s retenu(e)s.

ANNEXE I

Candidature à un **changement d'affectation définitif** dans un poste de professeur(e) de morale dans l'enseignement secondaire au Centre d'Autoformation et de Formation continuée de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à Tihange.

NOM :

Prénom :

Adresse : n°.....

Code postal : Localité :

Date de naissance :

Adresse mail :

Téléphone :

Nommé à titre définitif :

- à la fonction de :

- date de l'arrêté de nomination :

- établissement où vous êtes affecté(e) (intitulé et adresse complète) :

.....
.....
.....
.....

Etes-vous dans une position administrative particulière : disponibilité pour convenance personnelle, disponibilité pour maladie, mission spéciale, congé pour prestations réduites, etc...

Si oui, laquelle ?.....
.....
.....
.....

Date :

Signature :

ANNEXE II

NOM :

Prénom :

ETATS DES SERVICES ET ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE					
Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et complète)	Niveau dan lequel chaque fonction est exercée	A titre temp, stag, déf.	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction et niveau	Date de début et date de fin de chaque prestation

Date :

Signature :

ANNEXE III

NOM :

Prénom :

FORMATIONS CONTINUEES SUIVIES	
Etablissement (dénomination complète)	Formations suivies (dénomination exacte et complète)